



Accord verbal non respecté - Contrat en alternance

Par **The_Student06**, le **21/10/2015** à **23:41**

Bonjour,

Je devais intégrer un master en alternance via le campus d'une entreprise.

J'avais pour accord (verbal) qu'à condition d'être admis au Master, je signerai un contrat en alternance.

Une fois mon inscription validée, je n'est de retour des responsables RH et une tierce personne (pas au courant de l'accord) m'appelle pour me dire qu'il n'y a plus de poste à pourvoir en alternance.

Je me retrouve dès lors sans rien et je souhaiterai savoir quel recours pourrai-je avoir afin que l'entreprise respecte ses engagements vis-à-vis de moi, d'autant plus que c'est elle qui m'a proposé de faire le Master via leur campus?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **22/10/2015** à **08:23**

Bonjour,

Sans accord écrit, vous ne pouvez vous prévaloir d'aucun engagement formel...

Par **The_Student06**, le **22/10/2015** à **09:55**

Il y a eu des échanges de mail. Font-ils foi?

Par **P.M.**, le **22/10/2015** à **18:17**

Eventuellement, tout dépend de leur teneur mais cela risque de ne pas constituer une promesse d'embauche formelle...

Par **Denisegodard**, le **19/05/2016** à **16:51**

Bonjour, comment est-ce que tu as finalement fait ? J'ai été dans une situation assez similaire, lors de mon entrée en [bts assistant de gestion pme/pmi](#), mais heureusement mon école m'a aidé à vite rebondir et à trouver une autre entreprise, beaucoup plus sérieuse !

Par **P.M.**, le **19/05/2016** à **16:57**

Bonjour,
Ce message ne sert que de support abusif à une pub, ce n'est pas le but d'un forum...